

Couffé - Info

BULLETIN BIMESTRIEL D'INFORMATIONS MUNICIPALES

n° 327 - février-mars 2019

ÉCLAIRAGE PUBLIC

TROUVER LE JUSTE ÉQUILIBRE

SÉCURITÉ / CONSOMMATION



P. 7
RÉPERTOIRE
ÉLECTORAL
UNIQUE

P. 10
SÉCURITÉ
COURSE VOIE
PUBLIQUE

P. 11
AIDE FINANCIÈRE PROPRIÉTAIRES
PROGRAMME « HABITER MIEUX EN
PAYS D'ANCENIS »



Éclairage public : rénovation de l'éclairage du bourg de Couffé

La Mairie souhaite une diminution du niveau d'éclairement et de consommation principalement sur la traversée du bourg.

Le niveau moyen sur cette traversée est de 20 lux, soit le double de ce qui existe actuellement.

Il a donc été décidé de déconnecter un luminaire sur deux pendant une période en essayant de garder une répartition homogène des espacements entre points lumineux.

Le rendu en terme d'éclairement est régulier et satisfaisant.

Un programme de rénovation en changeant la totalité des luminaires par des luminaires led a été envisagé, les avantages de ce choix :

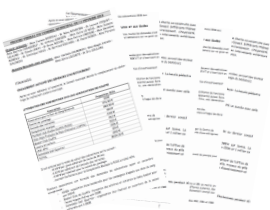
- ✓ Diminution et répartition homogène de l'éclairement ;
- ✓ Diminution de plus de 50% de la consommation d'électricité ;
- ✓ Maintenance facilitée des luminaires ;
- ✓ Possibilité de faire de la gradation de l'éclairage sur différentes plages horaires ;
- ✓ Aide financière du Sydela.

Le devis de changement des lampes va être présenté au budget 2019, les travaux peuvent se réaliser en 2 tranches si les finances sont limitées.

Bertrand RICHARD, adjoint au Patrimoine communal



Vie municipale



Comptes rendus du Conseil municipal Séance du 8 novembre 2018 (extrait)

Les comptes rendus sont
disponibles dans leur
intégralité sur le site
internet de la commune
www.couffe.fr

Présents : Mme Josiane BOIZIAU, M. Rémy BOURCIER, M. Laurent COQUET, Mme Martine CORABOEUF, Mme Nathalie COURGEON, M. Anthony GARNIER, Mme Magali JAHAN, Mme Sylvie LE MOAL, Mme Patricia LEBOSSE, Mme Sylvie LECOMTE, Mme Suzanne LELAURE, M. Claude LERAY, M. Bruno MICHEL, Mme Géraldine MOREAU, M. Dominique NAUD, M. Bertrand RICHARD, M. Pascal ROBIN, Mme Florence SALOMON.

Absents excusés avec pouvoirs : M. Éric SOULARD donne pouvoir à Mme Sylvie LE MOAL

Indemnité du trésorier municipal 2018

Le rôle du comptable du trésor est d'exécuter et de vérifier les décisions de l'ordonnateur. Il assure un rôle de conseil auprès des communes sur le montage et l'exécution du budget, ainsi que le suivi comptable.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir le taux à 50% et d'octroyer à M. HOUILLLOT une indemnité d'un montant brut de 272,00 €.

Création d'un emploi permanent d'adjoint technique

Afin de maintenir l'effectif du service technique et de garantir un service de qualité, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de créer un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2018.

Renouvellement de la convention VIGIFONCIER de la SAFER

Une convention VIGIFONCIER de la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural Maine Océan (SAFER) avait été signée pour la période 2016-2018 et arrive à échéance en décembre 2018.

La commune et la SAFER définissent les modalités d'un dispositif de veille et d'observatoire foncier permettant de :

- connaître en temps réel, sur un périmètre donné, toutes les mutations à titre onéreux portées à la connaissance de la SAFER ;
- connaître le prix des terres, l'évolution des marchés fonciers sur son territoire ;
- anticiper et combattre certaines évolutions (mitage, dégradation des paysages...) ;
- se porter candidate auprès de la SAFER en lieu et place de l'acquéreur notifié, dans le cadre d'une enquête en vue de l'exercice du droit de préemption de la SAFER ;
- se porter candidate à une opération de rétrocession lancée par la SAFER.

Le Conseil municipal approuve le renouvellement de cette convention pour une période de 3 ans.

Questions diverses

Aménagement du site de l'ancienne école privée rue St-Jérôme :

- le permis d'aménager est accordé ;
- le permis de construire pour la maison médicale est déposé ;
- le dossier de consultation des entreprises pour la viabilisation du site est en cours de montage ;
- les négociations avec les futurs praticiens sont en cours.

Fermetures exceptionnelles de la mairie les 3, 5 et 8 novembre 2018 :

- la fermeture du 3 novembre est due au pont de la Toussaint ;
- les fermetures des 5 et 8 novembre sont dues à la formation réglementaire des agents au titre de Sauveteur Secouriste du Travail (SST).

Séance du 6 décembre 2018 (extrait)

Présents : M. Rémy BOURCIER, M. Laurent CHAILLOU, M. Laurent COQUET, Mme Martine CORABOEUF, M. Anthony GARNIER, Mme Magali JAHAN, Mme Sylvie LE MOAL, Mme Patricia LEBOSSE, Mme Sylvie LECOMTE, Mme Suzanne LELAURE, M. Claude LERAY, M. Bruno MICHEL, M. Dominique NAUD, M. Bertrand RICHARD, M. Pascal ROBIN, Mme Florence SALOMON

Absents excusés avec pouvoirs : Mme Nathalie COURGEON donne pouvoir à Mme Patricia LEBOSSE ; M. Éric SOULARD donne pouvoir à Mme Sylvie LE MOAL ; Mme Géraldine MOREAU donne pouvoir à Mme Martine CORABOEUF ; Mme Géraldine MOREAU est arrivée à 20 h 40.

Démission d'une adjointe

En vertu de l'article L.2122 5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Le Maire donne lecture en séance du courrier de démission de Mme Josiane BOIZIAU en tant qu'élue municipale de la commune de Couffé en date du 17 novembre 2018.

Mme le Maire donne également lecture du courrier d'acceptation de cette démission par le représentant de l'État, Monsieur Mohamed SAA-DALLAH de l'Arrondissement de Chateaubriant - Ancenis reçu en mairie le 28 novembre 2018.

Il est précisé qu'en vertu de l'article 270 du Code électoral « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ». À ce titre, Monsieur Laurent CHAILLOU intègre le Conseil municipal.

Mme le Maire remercie Mme Josiane BOIZIAU du travail qu'elle a effectué en tant qu'élue.

Élection d'un(e) nouvel(le) adjoint(e)

Mme le Maire précise que la démission de Mme Josiane BOIZIAU, 4^e adjointe, entraîne une modification du tableau du Conseil municipal.

Fixation du nombre d'adjoints

Le Conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger, sachant qu'il ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal, soit un maximum de 5 adjoints,

La démission de Mme Josiane BOIZIAU, 4^e adjointe, entraînant une vacance de poste, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le maintien de 5 postes d'adjoints au maire.

Fixation du rang des adjoints

Le Conseil municipal pouvant librement déterminer le rang des adjoints, il décide, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- que le nouvel adjoint occupera dans l'ordre le 5^e rang ;
- que le 5^e adjoint actuellement en poste sera promu au 4^e rang.

Élection d'un nouvel adjoint

Deux candidats se présentent : Mme Suzanne LELAURE et Mme Sylvie LECOMTE.

Le Conseil municipal procède par vote au scrutin secret à l'élection du 5^e adjoint.

Le résultat est le suivant :

- Mme Sylvie LECOMTE : 15 voix ;
- Mme Suzanne LELAURE : 4 voix

Désignation de le(la) remplaçant(e) de Mme Josiane BOIZIAU au sein des Conseils d'administration du CCAS, de la Maison de retraite et de l'ACAMD du secteur de Ligné

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 1 abstention et 18 voix pour, désigne Mme Sylvie LECOMTE comme remplaçante de Mme Josiane BOIZIAU au sein des Conseils d'administration du Centre Communal d'Action Social de Couffé, de la Maison de retraite et de l'ACAMD du secteur de Ligné.

Désignation de le(la) remplaçant(e) de Mme Josiane BOIZIAU au sein du Comité syndical du SIVOM du secteur de Ligné

Par délibération en date du 22 avril 2014, le Conseil municipal avait désigné les membres du comité syndical comme suit :

- Titulaires : Martine CORABOEUF – Sylvie LE MOAL – Josiane BOIZIAU – Suzanne LELAURE
- Suppléants : Anthony GARNIER - Sylvie LECOMTE – Patricia LEBOSSE – Pascal ROBIN

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne, à l'unanimité :

- Mme Sylvie LECOMTE comme remplaçante (titulaire) de Mme Josiane BOIZIAU ;
- M. Rémy BOURCIER comme remplaçant (suppléant) de Mme Sylvie LECOMTE.

Révision du Plan Local d'Urbanisme – Bilan de la concertation - Arrêt du projet de PLU

Conformément à la délibération prescrivant la révision générale du P.L.U, la concertation a donné satisfaction.

Plusieurs supports d'expression ont été mis à la disposition du public tout au long de l'étude du projet de P.L.U. :

- un registre, mis à la disposition du public à partir du 27 avril 2016, destiné à recevoir les observations ou suggestions de toute personne intéressée ;
- les possibilités d'entretien avec Madame le Maire et l'Adjoint à l'urbanisme ;
- la possibilité d'écrire au Maire ;
- les deux réunions publiques.

Toutes les remarques et observations formulées par la population ont fait l'objet d'un examen par le bureau d'études et la commission en charge de la révision du P.L.U.

Les principales demandes ou observations véhiculées sur le registre, par courrier ou lors de rencontres avec le public (réunions publiques, rencontres en Mairie et sur le terrain) ont pour objet :

- le classement en terrains constructibles pour favoriser la construction ou permettre des divisions parcellaires (préalables à la construction de logements) ;
- le changement de destination d'anciens bâtiments agricoles en zone agricole ou naturelle ;
- les possibilités de développement d'activités de loisirs et d'hébergement de loisirs en zone agricole ;
- le classement en zone agricole de terrains pour assurer le maintien ou le développement d'exploitations agricoles ;
- les possibilités d'évolution des constructions existantes (habitations) et des annexes situées en dehors du bourg ;
- l'implantation des constructions en zone Ub par rapport aux voies et emprises publiques ;
- les règles de stationnement en zone Ua ;
- la préservation d'éléments paysagers (haie, bois) ;
- l'inventaire des cours d'eau ;
- le classement de certains boisements en zone Nf ;
- les difficultés de circulation des engins agricoles en traversée du bourg ;
- la mise en place ou l'acquisition de liaisons douces, notamment le long de la vallée du Hâvre.

Suite extrait séance du 6 décembre 2018

La concertation a notamment permis de :

- intégrer ou préciser des possibilités de changement de destination d'anciens bâtiments agricoles en zone agricole ou naturelle ;
- ouvrir la possibilité d'accueillir de l'hébergement de loisirs sur le site de La Gazillardière (tout en encadrant les possibilités d'aménagement) ;
- compléter l'inventaire des haies ou des bois à préserver ;
- compléter les emplacements réservés ayant pour objet la création ou l'acquisition de liaisons douces ;
- mettre en place un emplacement réservé permettant d'envisager la création d'une voie de délestage du centre-bourg pour les engins agricoles ;
- assouplir les règles d'implantation des constructions en zone Ub, par rapport aux voies et emprises publiques ;
- compléter l'OAP « rue de la Sucrierie » localisé en zone Ua concernant les règles de stationnement (1 place supplémentaire exigée par logement),

N'ont pas été prises en compte de manière favorable, les demandes de classement de terrain en zone constructible (pour de l'habitat) qui ne respectent pas les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- constate le bilan de la concertation ;
- arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- précise que la présente délibération et le projet de P.L.U annexé à cette dernière seront transmis pour avis aux personnes associées.

Acquisition SAFER / Commune de Couffé

Par délibération en date du 14 décembre 2017 le Conseil municipal s'était prononcé favorablement sur l'acquisition du bien immobilier situé sur la commune au lieudit « Les Pourrières ».

Le protocole de garantie financière entre la commune et la SAFER, en date du 29 janvier 2018, a fixé les conditions d'acquisition du bien et son prix de rétrocession à 7 000 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à signer l'acte de cession et tous les actes consécutifs à la présente délibération.

Cession de l'immeuble « ancien local jeunes » situé 12 rue du Général Charette de la Contrie - Couffé

Par délibération en date du 12 avril 2018, le Conseil municipal avait décidé de vendre l'immeuble de « l'ancien local jeunes » situé 12 rue du Général Charette de la Contrie à Couffé, Deux offres ont été reçues en mairie.

L'offre retenue est celle de M. Jérôme GUE-RARD des LAURIERS au prix de 49.500 €, net vendeur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- constate la désaffectation de cet immeuble ;
- prononce son déclassement du domaine public communal et son incorporation dans le domaine privé communal ;
- prononce la cession de l'ensemble immobilier susvisé ;
- autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette transaction.

Cession partielle de voie communale et cession d'un terrain du domaine privé

M. et Mme GENTILHOMME, demeurant à COUFFÉ, la Daudinière, ont formulé une demande d'acquisition d'une dépendance de la voie communale n°249 d'une superficie d'environ 1 281 m² ainsi que d'autres parcelles d'une superficie totale de 46 m² jouxtant leur habitation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- constate la désaffectation d'une partie de la voie communale n°249 susvisée,
- décide de lancer la procédure de cession,
- autorise le Maire à organiser une enquête publique, à signer les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à cette cession.

Rétrocession anticipée relative à la convention du portage foncier du site Saint-Jérôme

Dans le but de la création d'une maison médicale pluridisciplinaire et de logements, une convention a été signée avec l'Agence Foncière Départementale (AFLA) pour le portage foncier du site rue St-Jérôme à Couffé pour une durée de 6 ans.

Compte-tenu de l'avancement du projet, il convient de demander la rétrocession anticipée des parcelles, les travaux de viabilisation ne pouvant commencer qu'à compter de la date où la commune est propriétaire des parcelles concernées,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à :

- signer l'acte de cession des parcelles d'une superficie totale de 2 854 m², au profit de la Commune.
- contracter et signer tous documents et actes nécessaires à la cession.

Comptes rendus de Commissions / Comités / Intercommunalité

CR réunion du 20 novembre 2018 concernant l'OAP les jardins de l'Althéa : présentation de l'esquisse (plan) servant de base de travail ; réunion entre les propriétaires concernés par le périmètre de l'OAP et le futur aménageur le 18 décembre 2018 à 18h30 en mairie, les élus qui le souhaitent peuvent y participer, l'objectif de cette réunion est de savoir si les propriétaires sont d'accord ou non sur le projet.

Environnement : sur les conseils de la commission départementale « Fleurs et paysage », des aménagements et modifications sur des espaces verts et certaines haies d'ornements vont être réalisés. Cela dans un souci d'esthétique et de sécurité. L'équipe des services techniques s'implique et travaille afin d'améliorer le fleurissement tout en limitant l'arrosage.

CR Conseil d'école : lecture du CR et du courrier des délégués de classe, adressé au Maire et aux élus, par Sylvie LE MOAL

CR jeux en fête (SIVOM) : 403 personnes présentes.

Questions diverses

Constitution de la commission de contrôle des listes électorales.

Le rôle de cette commission sera d'examiner les recours administratifs préalables obligatoires formés par les électeurs concernés contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation du maire et de contrôler la régularité de la liste électorale avant chaque scrutin ou, en l'absence de scrutin, au moins une fois par an.

Après l'appel à volontaires de Mme le Maire : 3 conseillers de la liste majoritaire et 2 conseillers de la liste minoritaire, dans l'ordre des listes, la commission de contrôle des listes électorales est constituée comme suit : GARNIER Anthony ; JAHAN Magali ; CHAILLOU Laurent ; LELAURE Suzanne ; BOURCIER Rémy.

Le Conseil municipal désigne, à l'unanimité, Mme Sylvie LECOMTE comme représentante de la commune au sein de l'association « Transports Solidaires ».

Vie municipale

Séance du 10 janvier 2019 (extrait)

Présents : M Laurent CHAILLOU, M. Laurent COQUET, Mme Nathalie COURGEON, M. Anthony GARNIER, Mme Magali JAHAN, Mme Sylvie LE MOAL, Mme Patricia LEBOSSE, Mme Sylvie LECOMTE, Mme Suzanne LELAURE, M. Claude LERAY, M. Bruno MICHEL, Mme Géraldine MOREAU, M. Bertrand RICHARD, M. Pascal ROBIN, Mme Florence SALOMON, M. Éric SOULARD.

Absents excusés avec pouvoirs : M. Rémy BOURCIER donne pouvoir à Mme Suzanne LELAURE ; Martine CORABOEUF, Maire, donne pouvoir à M. Bertrand RICHARD ; M. Dominique NAUD donne pouvoir à M. Pascal ROBIN.

Demandes de subventions au titre de la DETR et DSIL 2019

Pour l'année 2019 la commune compte inscrire, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) les opérations suivantes :

- Acquisition foncière et viabilisation du site St Jérôme pour la création d'une maison médicale pluridisciplinaire et de logements pour une dépense prévisionnelle de 398 691,42€ HT ;
 - Première phase des travaux de mise aux normes des bâtiments et équipements communaux dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP) logements pour une dépense prévisionnelle de 204 813,38€ HT.
- Et sollicite l'aide de l'État au titre des subventions de l'État sus visées et toutes subventions auprès de tout autre organisme public ou privé.

Choix du type de lampadaires pour l'éclairage du bourg

Dans le cadre du programme de remplacement des luminaires actuels par des lampes à LED pour l'éclairage public de la traversée du bourg, le Conseil municipal a choisi un type de lampadaire « Teos latérale avec crosse demi-ronde ».

Cession partielle de voie communale

Mme Marianne GUILLEMETTE a formulé une demande d'acquisition d'une dépendance de la voie communale situé au village de la Noue devant sa propriété. Cette dépendance d'une superficie d'environ 54 m² n'a pas d'utilité pour la voirie communale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a constaté la désaffectation d'une partie de la voie communale citée ci-dessus sur environ 54 m², a décidé de lancer la procédure de cession prévue par l'article L. 161-10 du Code rural, et autorise le Maire à organiser une enquête publique sur ce projet de cession. Les frais de bornage et de notaire sont intégralement pris en charge par Mme GUILLEMETTE.

Comptes rendus de Commissions / Comités / Intercommunalité

CR Comité consultatif bâtiment du 05-12 - 2018 - Point sur l'agenda Ad'AP

PLANNING PREVISIONNEL DES TRAVAUX : le Planning prévisionnel des travaux sera transmis après la validation définitive du DCE. Ce dernier prendra en compte les éléments suivants :

- École : pendant les vacances scolaires ;
 - Restaurant scolaire : pendant les vacances scolaires ;
 - Local jeune : hors vacances ;
- 2 phases de travaux en fonction de la programmation Ad'AP :
- Période 1 en 2019 (tranche ferme) : École, Mairie, Maison de l'enfance, Local jeunes, sanitaire public Église ;
 - Période 2 en 2020 (tranche conditionnelle) : salle des chênes et salle de sports.
- Problématique de la Mairie et du désamiantage : Travaux en site occupé (MAIRIE) :
- Priorité = continuité de l'accueil ;
 - Désamiantage de l'étage dans un premier temps ;
 - Travaux étage et accueil ;
 - Désamiantage salle + travaux salle du conseil et travaux annexes.

RETROPLANNING : début des travaux au printemps 2019 :

Novembre- décembre 2018 :

- Validation de l'Autorisation de Travaux de l'école (dérogation sur la topographie)
- En attente de la réception des RICT (Rapport Initiaux du Contrôleur Technique)
- Consultation et notification du CSPS
- Ajustement et validation du PRO DCE (Dossier de consultation des Entreprises)
- Janvier 2019 : consultation des Entreprises
- Février 2019 : analyse des offres
- Mars 2019 : notification des entreprises
- Avril 2019 : début des travaux (Tranche ferme)
- Janvier 2020 : début des travaux (Tranche conditionnelle)

Comité Consultatif Sécurité Routière :

Sécurité routière des villages et hameaux : Un tableau de synthèse de tous les villages et groupement de hameaux de la commune a été établi avec les particularités, les résultats de comptage et les réclamations de riverains, vitesse réglementée.... Le Comité consultatif a donné son avis concernant les priorités à établir pour les 3 années à venir suivant les possibilités financières.

- L'étude technique et financière est réalisée et sera proposée au budget 2019 avec un programme de travaux pluriannuel.

Aménagement des chicanes et écluse RD21 Est : le comité consultatif donne son accord pour la réalisation en définitif des chicanes en entrée d'agglomération.

Concernant l'écluse, elle protège bien la traversée piétonne, et fait ralentir aux heures de pointe en circulation simultanée. Cependant, l'effet est inverse dès que la circulation se fluidifie, les véhicules accélèrent sans se soucier du sens prioritaire de passage.

Une étude complémentaire à charge de la commune est nécessaire pour trouver un ou plusieurs aménagements de substitution qui s'intégrera dans l'aménagement global de la tranche 1 de la traversée du bourg.

La mairie se charge de l'étude à proposer au Conseil Départemental qui donnera son avis et validation. Depuis le transfert de compétences dans le cadre de la décentralisation, le Conseil Départemental est à la fois assistant à maîtrise d'ouvrage (commune) et gestionnaire de la voirie qui lui incombe. La réalisation des aménagements est à la charge de la commune.

Comité consultatif Voirie :

La Daudinière : le Comité consultatif a constaté la demande de M. & Mme Gentihomme concernant l'achat de terrain communal aux abords de leur propriété.

Celle-ci se situe en limite de la commune d'Oudon et de Couffé : l'habitation est sur Oudon très proche de l'autoroute A11 et les dépendances sur la commune de Couffé. L'accord d'achat est donné sous réserves de ne pas laisser de parcelles enclavées.

Plan d'eau de l'Ilette : la pose du support de repère de crues a été réalisée entre la passerelle et le Pont Taillis : le support vertical indiquera les crues enregistrées. Cependant, le support horizontal indiquera le seuil d'alerte pour fermer la passerelle et le pont à la circulation. Les habitants du Chêne-Pierre et de la rive gauche du Beusse devront dévier leur trajet pour se rendre au bourg pendant cette période d'alerte.

Questions diverses

Grand débat national : un registre de doléances a été commandé et est à la disposition de la population en Mairie.



Sécurité routière : Entrée est route de Mésanger

Facteur d'insécurité et de dépréciation des centres bourgs, la vitesse élevée des automobiles est en grande partie le résultat de conditions spatiales favorables. La largeur des voies, les vues dégagées et lointaines, l'absence d'obstacle, ont été à une certaine époque, des objectifs d'amélioration de la circulation.

Aujourd'hui, ils affectent considérablement le confort des riverains par les effets secondaires qu'ils génèrent, de par l'élévation de la vitesse et du trafic. De nouveaux "obstacles", étudiés et intégrés dans un traitement de l'espace plus en faveur du piéton, doivent apporter les conditions d'une circulation moins rapide, et reléguer les casse-vitesse classiques, les grands marquages de sol et les signalisations redondantes, au rang de placebo.

Les chicanes d'entrée sur la RD21 côté est peuvent être réalisées en définitif, les résultats en terme de limitation de vitesse sont efficaces. Cependant l'écluse près de l'aubette scolaire nécessite une étude complémentaire.

Cet aménagement provisoire :

- diminue légèrement la vitesse moyenne ;
- est efficace pour les piétons, en particulier pour les 50 élèves qui prennent le car scolaire le matin et le soir. Le matin, le flux des automobilistes et des piétons est très chargé en particulier entre 7h05 et 7h25 ;
- dès que la circulation est plus fluide, les automobilistes ne se soucient plus du sens de priorité au passage de l'écluse et accélèrent.

Le Conseil Départemental propose une demi-chicane entre la rue Jules Verne et la rue des Antilles dans le sens est-ouest, ce nouvel aménagement provisoire permettra d'anticiper le passage de l'écluse près de l'abri bus. Des comptages seront réalisés pour analyse de la nouvelle situation.



Conseil communal des enfants

BILAN DE LA COLLECTE POUR LES RESTOS DU COEUR

Les enfants du Conseil communal ont fait une collecte de fournitures scolaires en mairie le 1^{er} décembre dernier au bénéfice de l'antenne d'Ancenis des Restos du Cœur.



Les enfants du CCE, accompagnés de quelques parents et élus, ont déposé, le 15 décembre, 5 cartons de fournitures collectées.

Les bénévoles de l'antenne d'Ancenis ont remercié chaleureusement les enfants et les ont accompagnés dans la découverte des locaux (salon de coiffure, stockage, distribution...).

Ils ont indiqué qu'environ 200 personnes bénéficient de l'aide de l'antenne d'Ancenis.

Les Restos du Cœur recherchent toujours des bénévoles, n'hésitez pas à vous investir !

Vous pouvez également déposer le mardi matin des vêtements (adultes, enfants), des sacs, couvertures, draps... en bon état, au 61 rue de l'Hermitage à Ancenis.

Nous remercions les bénévoles pour leur accueil très sympathique.

Et MERCI à tous les généreux donateurs !



Vie municipale

Bientôt 16 ans ? Recensement JDC !

Le recensement à la JDC (Journée Défense et Citoyenneté) est obligatoire dès 16 ans pour effectuer la journée d'appel de préparation à la défense.



Depuis 1999, les garçons et filles français, **doivent se présenter en mairie, dans les 3 mois qui suivent leur 16^e anniversaire**, munis de leur carte d'identité, livret de famille des parents et, éventuellement, copie du document justifiant la nationalité française.

La mairie vous remettra alors une **attestation de recensement** (ATTENTION un seul exemplaire est remis).

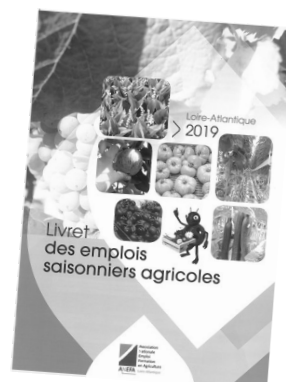
Ensuite, vous recevez par le Centre du Service National de Rennes, entre la date de votre recensement et celle de votre 18^e anniversaire, une convocation écrite vous indiquant la date de votre participation à la JDC. L'ordre de convocation vous parvient environ 45 jours avant la date de la session.

Les données issues du recensement permettront votre inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

Retrouvez tous les renseignements sur le parcours citoyenneté et la JDC sur www.defense.gouv.fr

Livret des emplois saisonniers

Le livret des emplois saisonniers agricoles est consultable en mairie sur demande auprès de l'accueil. Ce livret répertorie 4 182 offres d'emplois saisonniers agricoles proposées par des entreprises de la production agricole de Loire-Atlantique sur l'année 2019.



Objets trouvés/perdus

Des vêtements ou objets trouvés sont régulièrement déposés en mairie.



Ils peuvent être récupérés à la mairie (vêtements enfants et adultes, jouets, peluches, lunettes, clés ...).

Inscription sur listes électorales et mise en place du Répertoire Électoral Unique (R.E.U.)



Prochaines élections :
ELECTIONS EUROPEENNES le dimanche 26 mai 2019.

Une nouvelle carte d'électeur cette année :

Tous les électeurs recevront une nouvelle carte après le 31 mars 2019, sur laquelle sera porté l'identifiant national d'électeur.

La précédente sera à détruire.

Cette évolution est associée à la mise en place d'un répertoire électoral unique (REU) et permanent dont la tenue est confiée à l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

Les élections européennes du 26 mai 2019 seront les premières élections générales se déroulant avec des listes électorales extraites du REU.

ATTENTION :

L'inscription sur la liste électorale n'est pas automatique en cas de changement de commune.



Vous n'êtes pas électeur à Couffé et vous souhaitez vous inscrire sur la liste électorale ?

La mise en place du REU permet depuis le 1^{er} janvier 2019 de s'inscrire sur une liste électorale jusqu'à 6 semaines avant la date du scrutin (et non plus jusqu'au 31 décembre de l'année précédente).

Ainsi, pour les prochaines élections européennes du 26 mai 2019, si vous souhaitez voter à Couffé, vous devez vous inscrire sur les listes électorales **avant le 31 mars 2019** en vous rendant à la mairie avec votre carte d'identité ou passeport en cours de validité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois à votre nom (avis d'imposition, facture de téléphone, électricité, gaz...).

Il est également possible d'effectuer la demande d'inscription en ligne, sur les sites www.demarches.interieur.gouv.fr ou www.service-public.fr

Cette nouvelle inscription entraînera automatiquement votre radiation sur la commune où vous étiez précédemment inscrit.

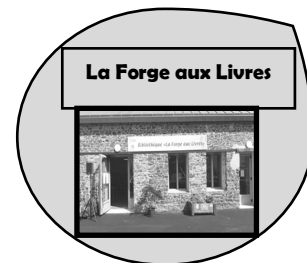
Vous êtes électeur à Couffé et vous avez changé d'adresse au sein de la commune ?

Si votre carte d'électeur n'est pas à la nouvelle adresse, veuillez envoyer un courrier en mairie au service élections en précisant la demande de modification d'adresse en tant qu'électeur + joindre justificatif de domicile récent à vos nom et prénom.

Vie municipale



Bibliothèque municipale « La Forge aux Livres » *Un début d'année créatif à la bibliothèque...*



Du changement à la bibliothèque : Marie-Cécile prend la suite de Mélanie pour la gestion et l'animation de la bibliothèque avec l'équipe de bénévoles. Marie-Cécile partagera son temps entre la bibliothèque de Ligné où elle est en poste depuis 2012 et celle de Couffé. Mélanie quant à elle, ne part pas loin et travaillera désormais à la bibliothèque d'Oudon. Elles continueront de travailler ensemble sur le réseau Biblio'fil.



A partir de février, trois mois de loisirs créatifs vous attendent à la bibliothèque :

Retrouvez une sélection de documents sur les loisirs créatifs mis à disposition par la BDLA.



Pour que chacun puisse laisser libre cours à son imagination et à son désir de créer, vous trouverez dans ces documents des conseils, des techniques et des astuces dans des domaines variés.

Vous pourrez ainsi réaliser une multitude de jolis objets dont vous serez fier de dire : « c'est moi qui l'ai fait » ! Tous ces documents sont empruntables dans les conditions habituelles de votre abonnement.

Exposition libre de créateurs coufféens :

La bibliothèque vous offre un espace d'exposition pour partager vos créations. N'hésitez pas à nous contacter.

En 2019, on retrouve également Copines et déco pour dégourdir nos dix doigts !

Après le succès de l'atelier couture à Noël, la bibliothèque invite à nouveau l'association dans ses murs. C'est 100% fait-main et à emporter à la maison.

***Autour du cartonnage :**

Retrouvez-les pour une initiation aux techniques du cartonnage à suivre sur deux séances :

Samedi 2 février / Samedi 2 mars : à partir de 10h, laissez-vous guider pendant 2h. Adultes et enfants à partir de 12 ans. Gratuit, sur inscription.

***Autour du tricot**

Vous rêvez d'apprendre à tricoter ? Copines et déco dégaîne ses aiguilles pour vous apprendre toutes les bases !

Samedi 16 mars / Samedi 30 mars : à partir de 10h, laissez-vous guider pendant 2h. Adultes et enfants à partir de 8 ans – Gratuit, sur inscription

Le prochain rendez-vous des « Bricol'histoires » à ne pas manquer

Mercredi 6 mars à 15h30 : des histoires à partager suivies d'un bricolage à partir de 4 ans. Gratuit, sur inscription.

Une nouvelle proposition dans votre bibliothèque : l'heure du conte numérique

Mercredi 20 mars à 15h : une séance interactive pour les enfants de 3 à 5 ans. Gratuit, sur inscription.

Mercredi 20 mars à 16h : une séance interactive pour les enfants à partir de 6 ans. Gratuit, sur inscription.

Retrouvez pour vos tout-petits : « Les Petitpatapons »

Jeux de doigts, comptines, chansons et petites histoires pour les tout-petits de 0 à 3 ans.

Vendredi 22 février / Vendredi 22 mars

Les séances se déroulent à la bibliothèque et débutent à 10h / Gratuit, sur inscription.



Le temps d'une pause à la bibliothèque...



Envie de feuilleter un magazine, de vous poser avec une boisson chaude ? La bibliothèque vous offre désormais un petit espace en libre-service pour vous désaltérer (thé, café, tisane).

Nous vous proposons également plusieurs nouvelles revues adulte et enfant telles **Ça m'intéresse**, **Système D** ou, pour les plus jeunes, **I love English Kids**, **Wakou...**

Horaires :

- Les mercredis..... de 15 h 00 à 17 h 30
- Les vendredis de 16 h 30 à 18 h 30
- Les samedis de 10 h 00 à 12 h 00
- Les dimanches de 11 h 00 à 12 h 30

Toutes les animations sont gratuites.

Renseignements et inscriptions par téléphone :
02 40 96 37 28 ou sur <http://biblio.fil.pays-ancenis.fr>,
« nous contacter »

**Bibliothèque « La Forge aux livres »
7 rue Saint Jérôme - 44521 Couffé**



Vie municipale

Les rendez-vous à ne pas manquer sur Couffé

FEVRIER 2019

2.....	Après-midi récréatif	salle polyvalente	APE École St-Joseph
8.....	Assemblée générale	salle des Chênes	Les Amis du Hâvre
9 – 10.....	Spectacle variétés	salle Althéa	Loisirs et Culture ALC
15.....	Marche interclub	salle polyvalente	Amicale des retraités
15 – 16 – 17.....	Spectacle variétés	salle Althéa	Loisirs et Culture ALC
22 – 23 – 24.....	Spectacle variétés	salle Althéa	Loisirs et Culture ALC
26.....	Collecte de sang	salle polyvalente	Don du sang ADSB

MARS

2.....	Rencontre de théâtres amateurs	salle Althéa	Commedia Dell' quartier
3.....	Courses cyclistes	Couffé	Comité des fêtes
8.....	Après-midi détente interclub	salle polyvalente	Amicale des retraités
9.....	Concours de belote	salle polyvalente	Club de foot FCOC
16.....	Concours de pêche à la truite	plan d'eau	Les Amis du Hâvre
16.....	Bourse aux vêtements	salle polyvalente	Couffé Animation Rurale CAR
23.....	Programmation : théâtre "On Off"	salle Althéa	commission culturelle
23 – 24.....	Manifestation	salle polyvalente	Le VASE
30.....	Soirée	salle polyvalente	Couffé Basket Club
30 – 31.....	Projection film	salle Althéa	Au Temps le dire

Vie économique



NOUVEAU

→ Unique et féminine : une conseillère formée à votre écoute...

...et un lieu où chaque femme retrouve sa féminité : pour les femmes ayant subi une opération chirurgicale ou un traitement lourd pendant ou à la suite d'une maladie comme le cancer du sein (lingerie adaptée, turbans et foulards, prothèses mammaires, produits et accessoires). **Natacha GARNIER** se tient à votre disposition pour tout renseignements (06 20 63 43 55 - natony@orange.fr - 2 rue St-Jérôme).

Pour développer ce projet, elle vous invite à participer, soutenir et investir dans cette action, rendez-vous sur www.tudigo.co

→ Brasserie artisanale « Tête haute »

NOUVEAU

Fabien et Samuel MARZELIÈRE - Zone artisanale du Charbonneau - 44521 COUFFÉ - contacts : 02 51 14 91 62 ou accueil@tete-haute.fr - site internet : www.tete-haute.fr

Vie associative

RÉGLEMENTATION CIRCULATION DANS COUFFÉ DIMANCHE 3 MARS



En raison de la course « La Vallée de la Loire » (cf article du Comité des Fêtes ci-dessous), des arrêtés régleront la circulation dans Couffé : sens obligatoire de circulation sur le circuit, déviations, stationnement, parking directeurs sportifs, coureurs et public. Nous attirons également l'attention de tous les Coufféens pour qu'aucun animal domestique ne vagabonde afin de garantir une sécurité optimale pour tous les coureurs cyclistes. En cas d'accident, la responsabilité du propriétaire de l'animal sera engagée.

Si vous souhaitez plus de renseignements et visualiser le parcours des courses cyclistes, rendez-vous sur le site Internet www.couffe.fr



Association des Donneurs de Sang Bénévoles (ADSB)

Collecte de sang

le mardi 26 FEVRIER de 16h à 19h30, à la salle polyvalente de Couffé.

Un espace enfants est prévu.

Don de sang = don de vie

Pour tout renseignement :

EFS44 - Tél. 02 40 12 33 62

www.dondusang.net



Commedia Dell'Quartier présente

« le Festival de théâtre amateur
sélection théatram 2019 »

Samedi 2 MARS 2019, salle Althéa de Couffé

14h30 : le repas de fauves par le théâtre de la Pimpeloché (Legé)

17h30 : Cadou, itinéraire d'un poète par les comédiens de la Mée (St-Vincent-des-Landes)

20h30 : les cabots magnifiques par Carpe Diem (Chemillé-en-Anjou)

Réservations au 02 40 96 58 80

Tarifs : plein tarif 7€ ; tarif réduit 4€ ; PASS 3 spectacles 15€.

Comité des Fêtes de Couffé

Course « La Vallée de la Loire »

Dimanche 3 mars 2019

Organisation : Comité des fêtes avec le partenariat de la commune de Couffé

Organisation technique : Pédale Nantaise

Programme :

Grand prix de la Ville de Couffé

Départ : 13h30 ; 18 tours de circuit, soit 90 km ; Arrivée vers 16h00.

La Vallée de la Loire

Départ : 14h pour 160 km de circuit ; rentrée à Couffé sur le circuit vers 16h20 pour 8 tours ; arrivée vers 18h00.

Le circuit sera fermé à 13h15 et réouvert à 19h00.



Pour toute info et si vous souhaitez être bénévoles pour organiser au mieux cette manifestation, contactez les membres du Comité des Fêtes ou Gilbert Perrouin 06.81.73.93.99 ou Guy Lorée 06.95.16.85.47 ou Michel Dureau 06.83.21.38.72. (cf article sécurité en haut de cette page).

Nous vous attendons très nombreux pour applaudir plus de 300 coureurs cyclistes à cette manifestation.

L'AG de Couffé Animation Rurale

L'Assemblée générale de l'association qui gère l'accueil périscolaire, l'accueil de loisirs et l'animation jeunesse aura lieu le **vendredi 29 mars à 20h** à la Maison de l'Enfance.

Venez nombreux !

Projection ciné

Par l'Association du Patrimoine « Au Temps le Dire »

Samedi 30 mars à 20h30 & Dimanche 31 mars à 15h

Salle Althéa de Couffé

✓ Film **rétro-caméra**, à partir des années 50, scènes de vie coufféenne.

✓ **Entracte**

✓ Diaporama « **Bienvenue à Couffé** »

✓ Film « **zéro de conduite** » années 60 ; les tribulations d'un conducteur imprudent de passage... à Couffé.

✓ Film « **sur le chemin de l'école** » histoire de l'ancienne école route de Mésanger.

Durée 2 heures, participation libre.



Comité de Jumelage

A noter sur vos agendas en 2019 :

Samedi 4 mai : danses bulgares, salle Althéa

Dimanche 26 mai : marche gourmande

Nous vous attendons nombreux !



Vie intercommunale

Horaires Relais Petite Enfance

Le Relais Petite Enfance modifie et élargit ses horaires d'ouverture en 2019, avant le déménagement prévu dans les nouveaux locaux de la mairie de Ligné (dans quelques mois). Nouveaux horaires depuis le 14 janvier 2019 :



Jour	Matin	Après-midi
LUNDI	Sur RDV uniquement : 9h-12h (Le Cellier ou Ligné)	12h-17h (Le Cellier)
		Sur RDV uniquement : 17h-19h (Le Cellier)
MARDI	Sur RDV uniquement : 9h-12h30 (Couffé, Ligné ou Mouzeil, sur demande)	Fermé
MERCREDI	Fermé	Fermé
JEUDI	9h-12h30 (Le Cellier)	13h30-16h (Le Cellier)
VENDREDI	9h-12h30 (Le Cellier)	Sur RDV uniquement : 13h30-16h (Le Cellier)

Facturation déchets : optez pour le prélèvement automatique !

Régler ses factures par prélèvement automatique, c'est avoir l'esprit tranquille ! Plus besoin de se soucier du paiement et de la date d'échéance.

Deux possibilités :

- ✓ Le prélèvement mensuel : le montant de la mensualisation correspond à la part fixe de la redevance incitative échelonnée sur 10 mois de mars à décembre. Les demandes au cours d'année sont prises en compte jusqu'au 20 mai et pour les nouveaux arrivants jusqu'au 20 octobre). Les levées de bac ou ouvertures de trappes complémentaires sont facturées sur l'échéancier de l'année suivante. Les changements de bac ou de composition du foyer sont également régularisés l'année suivante.
- ✓ Le prélèvement à échéance : le montant est débité automatiquement sur le compte aux dates d'échéance indiquées sur la facture (envoyée semestriellement en janvier et en juillet).

Formulaire disponible sur www.pays-ancenis.com, rubrique vie quotidienne/gérer mes déchets/payer ma facture. Mandat de prélèvement à retourner complété, daté et signé, accompagné d'un RIB au service Gestion des déchets de la COMPA ou par mail dechets@pays-ancenis.com.

Plus d'informations sur www.pays-ancenis.com ou auprès du service Gestion des déchets de la COMPA au 02 40 96 31 89. Communauté de Communes du Pays d'Ancenis (COMPA) Centre Administratif "Les Ursulines" CS 50 201 44 156 ANCENIS Cedex



Habitez mieux en Pays d'Ancenis !

Le programme Habiter mieux en Pays d'Ancenis permet aux propriétaires occupants et bailleurs de bénéficier d'un accompagnement gratuit, personnalisé et d'aides financières afin de réaliser des travaux d'économie d'énergie.

Les travaux concernés : isolation (toiture, mur, sous-sol...) ; mode de chauffage ; fenêtres ; ventilation

Les conditions d'éligibilité :

> Propriétaire occupants

Vos revenus ne dépassent pas un certain niveau de ressources* (plafonds de ressources de l'Agence Nationale de l'Habitat-ANAH) :



Nombre de personnes composant le ménage	Plafonds de ressources (pour les dossiers déposés en 2019)
1	18 960 €
2	27 729 €
3	33 346 €
4	38 958 €
5	44 592 €
Par personne supplémentaire	+ 5 617 €

* Ces montants sont des "revenus fiscaux de référence" indiqués sur votre feuille d'impôts. Pour une demande d'aide déposée en 2019, il faut prendre en compte le revenu fiscal de l'année 2018.

✓ Les travaux envisagés garantissent une amélioration de la performance énergétique de votre logement d'au moins 25% : isolation de la toiture et des murs, du plancher, changement de chaudière, changement de fenêtres, ventilation...

✓ Le logement a plus de 15 ans et n'a pas bénéficié d'autres financements de l'État (comme un prêt à taux zéro depuis 5 ans).

> Propriétaires bailleurs

Ces derniers ne sont pas soumis à des conditions de ressources. Les travaux envisagés doivent permettre une amélioration de la performance énergétique d'au moins 35%.

La Communauté de communes du Pays d'Ancenis a missionné le bureau d'études SOLIHA pour guider les participants de A à Z dans leur projet : établissement d'un diagnostic thermique, proposition de scénarios de travaux, contrôle des travaux effectués, gestion des demandes de subventions (les prestations de SOLIHA sont gratuites car prises en charge par la COMPA).

Attention : ne pas répondre aux sollicitations d'autres démarcheurs et ne rien signer avant d'avoir pris contact avec SOLIHA. Seule cette association est agréée pour vous accompagner.

Plus d'informations auprès de SOLIHA au 02 40 44 99 44. Permanences sur rendez-vous à Ancenis-Saint-Géréon, Loireauxence (Varades), Vallons-de-l'Erdre (Saint-Mars-la-Jaille), Riaillé et Ligné. Formulaire en ligne sur www.pays-ancenis.com



Vie Intercommunale

Réseau mobilité : nouveaux tarifs

Pour circuler sur le territoire, la Communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPAs), en lien avec l'association Erdre et Loire Initiatives (ELI), propose la mise à disposition de véhicules (voiture, scooter) pour se rendre au travail, en stage, en formation, en entretien ou pour effectuer une démarche administrative ou se rendre à une consultation médicale.

Ce service s'adresse à toutes les personnes en démarche d'insertion professionnelle ou sociale, privées de véhicule ou rencontrant un problème temporaire de mobilité.

A quel prix ?

.Scooter : 2,50 €/jour (caution obligatoire)

.Voiture : 5,50 €/jour (caution obligatoire)

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur www.pays-ancenis.com et sur www.erdreetloireinitiatives.fr

Où se renseigner ?

Association Erdre et Loire Initiatives

.Pour un scooter ou une voiture :

Ancenis – 730 rue Saint-Exupéry – ZAC Aéroport

44 150 Ancenis – 02 40 83 15 01

.Pour un scooter :

Antenne de Teillé – 2 place de l'Eglise

44 440 Teillé – 02 40 97 73 79

Antenne de Loireauxence : 206 rue du parc

44370 Loireauxence (Varades) 02 40 98 37 91

Communauté de Communes du Pays d'Ancenis (COMPAs) –

Centre administratif « Les Ursulines » - Quartier Rohan – 44150

Ancenis Suivez-nous sur Facebook ! (COMPAs44150)



Accueil de loisirs adaptés sur le Pays d'Ancenis



Temps & Parenthèse est une association qui a pour but d'accueillir les personnes en situation de handicap ou porteuses de maladies neurodégénératives et /ou vieillissantes isolées.

A partir de 18 ans, qui vivent à domicile ou en institutions.

Les missions de l'association :

- ✓ Proposer un service innovant sur le pays d'Ancenis et une alternative entre le domicile et l'institution.
- ✓ Permettre du répit aux aidants pour les personnes vivant à domicile et une rupture pour les résidents vivant en institution.
- ✓ Proposer des après-midi d'activités de loisirs, culturelles adaptées.

✓ Conserver et restaurer le lien social

✓ Rompre avec l'isolement et la monotonie du quotidien.

Les après-midi seront un lieu de ressource et d'échange

Type d'activités : chant, art floral, jeux de société, bowling, sortie en bord de mer, parc à thème, cinéma.....

L'accueil est itinérant, nous interviendrons dans 5 communes du Pays d'Ancenis, pour être au plus proche du domicile et institution des personnes.

- ✓ lundi : Riaillé/Salle Municipale.
- ✓ mardi : Loireauxence (Varades)/ Centre Médico Social.
- ✓ mercredi : Ancenis/ Hall de la Charbonnière ou salle de la Corderie.
- ✓ jeudi : Freigné/ Salle des associations.
- ✓ vendredi : Ligné/ Maison des associations.

Contact :

Madame Pichon Céline au 06.17.42.59.88

Madame Delaunay Stéphanie au 06.20.91.94.76

Vous pouvez aussi nous contacter par mail à : asso.tempsetparenthese@gmail.com

Site Internet : tempsetparenthese.fr

AG Transport solidaire Pilot'âges

L'association Pilot'âges

(transport solidaire) vous invite à son Assemblée Générale le :

MERCREDI 6 MARS 2019

à 19 H 00 Salle des Acacias à Ligné.



Infos diverses

CPAM : prévenir le cancer du sein grâce au dépistage

Le dépistage est un examen qui permet de diagnostiquer tôt certaines anomalies. On parle ainsi de dépistage lorsqu'on réalise des examens de surveillance alors qu'on se sent à priori en bonne santé. L'intérêt est de pouvoir se soigner plus facilement et de limiter les séquelles liées à certains traitements. Pour favoriser une détection précoce du cancer du sein, plusieurs actions peuvent être mises en place.

Vous êtes âgée entre 50 et 74 ans ? Pensez au dépistage du cancer du sein !



Le cancer du sein est le cancer le plus fréquent chez la femme en France, et c'est entre 50 et 74 ans que les femmes sont le plus exposées. Si vous faites partie de cette tranche d'âge et que vous n'avez ni symptôme, ni facteur de risque, une mammographie tous les deux ans est recommandée, complétée si nécessaire par une échographie.

Dans la cadre du programme de dépistage organisé du cancer du sein, vous recevez tous les deux ans une invitation pour effectuer une mammographie, accompagnée d'un bon de prise en charge et de la liste des radiologues de votre département agréés. Une deuxième lecture systématique des mammographies jugées normales sera ensuite assurée par un second radiologue expert. En cas de risque plus élevé, d'autres modalités de surveillance peuvent vous être proposées. Parlez-en avec votre médecin.

Pourquoi se faire dépister ?

Le meilleur moyen de détecter le cancer du sein, c'est la mammographie de dépistage. Même en l'absence de symptômes, les premières lésions peuvent apparaître.

Il convient donc d'agir rapidement. Plus une anomalie est détectée tôt, plus le cancer du sein se guérit facilement.

Le dépistage du cancer est entièrement pris en charge.

Lors de la consultation, présentez votre carte Vitale ainsi que le bon de prise en charge qui vous a été transmis avec votre invitation. L'Assurance Maladie règlera directement le radiologue.

Pour en savoir plus sur le dépistage du cancer du sein :

<https://www.ameli.fr/assure/sante/themes/cancer-sein/depistage-gratuit-50-74-ans>



Vous êtes aidant ? Ne restez pas seul !

Un nouveau site Internet pour vous aider :
www.aidants44.fr

Ma mère est malade. Je m'en occupe. Mais qui peut m'aider pour les démarches administratives ?

Mon mari souffre de troubles du comportement. Je suis à ses côtés. Mais je ne sais pas toujours comment réagir ?

Ma fille a un handicap. Nous sommes là pour elle. Mais où trouver des aides financières pour faire face ?

ET VOUS, QUI VOUS SOUTIENT ?

UN SITE INTERNET en Loire-Atlantique
vous INFORME, vous ORIENTE !

www.aidants44.fr

Paroles de familles

Des actualités nationales et départementales, des manifestations et actions
près de chez vous !

POUR QUI ?
Pour toute personne confrontée à la situation de perte d'autonomie ou de handicap d'un proche (conjoint, enfant, parent...).

Loire Atlantique

Union Départementale des Associations Familiales de Loire-Atlantique
35, rue Paul Bert - CS 10509 - 44105 Nantes - Tél. 02 40 35 69 56
E-mail : aidants44@udaf44.asso.fr - Site internet : www.udaf44.fr

AGIR POUR
LES FAMILLES

Infos pratiques mairie

Mairie

Mairie

25 rue du Général Charette de la Contrie
44521 COUFFÉ

Tél. 02 40 96 50 05

Fax 02 40 96 57 14

mail : mairie@couffe.fr

www.couffe.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi 9h00-12h00

Mardi-Mercredi-Jeudi 9h00-12h30

Vendredi 9h00-12h00 et 14h00-17h00

Samedi 9h00-12h00



Permanences des élus :

Les demandes de RdV sont à effectuer à l'accueil au 02 40 96 50 05

- Martine CORABOEUF, Mme le Maire de Couffé, reçoit sur RDV
- Bertrand RICHARD adjoint bâtiments - urbanisme - travaux - voirie, reçoit sur RDV
- Laurent COQUET adjoint finances - ressources humaines - agriculture environnement, reçoit sur RDV
- Sylvie LE MOAL adjointe affaires scolaires - restaurant scolaire rythmes scolaires, reçoit le samedi matin sur RDV 10h-12h
- Eric SOULARD, adjoint animations culturelles - bibliothèque - sport vie associative, reçoit sur RDV
- Sylvie LECOMTE adjointe publications - tourisme - fêtes et cérémonies - site internet - affaires sociales, reçoit sur RDV

Adresses courriels des élus :

- Maire : martine.coraboeuf@couffe.fr
- Adjoints : bertrand.richard@couffe.fr lcoquet152@orange.fr
sylvie.lm63@gmail.com eric.soulard@couffe.fr
sylvie.lecomte@couffe.fr
- Conseillers délégués :
pascal.robin@couffe.fr (environnement, sentiers)
anthony.garnier@couffe.fr (accessibilité, sécurité)

Bibliothèque municipale

« La Forge aux livres »

7 rue St-Jérôme

44521 COUFFÉ

Les mercredis de 15h00 à 17h30

Les vendredis de 16h30 à 18h30

Les samedis de 10h00 à 12h00

**Retrouvez
toutes les infos**

Prochain Couffé-Info

n°328 AVRIL-MAI 2019

Date limite de dépôt des articles :

avant le 1^{er} MARS 2019

Les articles et visuels (photos, logos, etc.) sont à adresser par email
à mairie@couffe.fr

État Civil

NAISSANCES

Valentin CERCLIER

Le 6 janvier 2019

DÉCÈS

Yvette LARZUL née LOIRAT

le 15 janvier 2019

Mabile BENNOUI

le 19 janvier 2019



Urbanisme

Permis de construire et d'aménager et déclarations préalables

Demandes déposées en octobre-novembre-décembre

CHARBONNEAU Frédéric

Préau - 2 impasse de la Réunion

LOREE Guy

2 fenêtres de toit - 3 impasse de la Croix-Pasquier

PERROUIN Didier

Préau en prolongement habitation - 7 avenue des Chênes

DU PLESSIX Régis

Panneaux photovoltaïques toit dépendance - la Favrie

ROUSSELIÈRE Wilfried

Abri bois et murette parpaing - la Tessaudière

DELANOUE Frédéric

Garage - le Vigneau

HAIE Fabrice

Garage - le Rondier

SARL LEXHAM

Construction espace de santé - rue St-Jérôme

RAMBAUD Jérémie

Extension habitation - la Taunière

CHENE Jérôme

Clôture - la Meslière

LE TOLGUENEC Gérard

Préau - 21 rue du Général Charette de la Contrie

BOUTIN Bruno

Abri de jardin - 292 Cuette

BERTHEAU Patrice

Baie vitrée sur façade - 93 le Chêne-Pierre

ROBIN Sébastien

Extension rénovation habitation et constr. garage - 33 les Plantes

BOURCIER Rémy

Garage - la Haute Rougaudière

MINIER Jérémie

Rénovation 2 habitations et extension - la Pichonnière

FERRE Alain

Modification de toiture - 6 avenue de la Roche

DANILO-HUET Florence

Construction de 2 maisons locatives - 370 la Gruère

ROIG François

Garage et carport - le Bas-Vieux Couffé

HARDY David

Construction d'une habitation - 183 les Mazeris

Infos pratiques diverses

Services d'urgence

- **Gendarmerie**..... 17
- **Pompiers** 18
- **Médecin** 15 (SAMU)
- **Centre Anti-Poison** 02 40 16 33 60 (CHU Nantes)
- **Pharmacie de garde** 3237
- **Défibrillateur à la mairie** (côté mur)

Infirmiers

- **Mmes Sylvie LEHY 02 40 83 65 12 ou 06 87 87 99 75**
et **Christelle Ouary 06 67 51 05 50**, infirmières à domicile
6 place Saint-Pierre à Couffé
- **Mélanie DUPAS-MONTAGNER et Jérôme MONTAGNER**, infirmiers à domicile 24/24 au 07 85 36 12 05
1 rue du Stade à Couffé
- **Centre de soins infirmiers Ancenis 24/24 - 02 40 83 02 98**
- **A.C.A.M.D. (soins à domicile) - 02 51 12 26 04**

Aide à la personne

- **Carine GERMAINE aide-soignante** (aide aux personnes à domicile : service à la personne, aide aux aidants, garde d'enfants, services ménagers)
T. 06 25 46 66 90 – E-mail : carine.paco@hotmail.fr
- **Stéphanie MOISAN** (service à domicile, assistance aux personnes)
La Guillardière – 44521 COUFFÉ
T. 06 25 70 72 33 – E-mail : moisan.stef@gmail.com

Relais Poste de Couffé

- **Relais Poste à l'épicerie ANIZON - 02 40 96 50 89**
Horaires d'ouverture : lundi-mardi-jeudi-vendredi-samedi de 8h30 à 13h et de 15h30 à 19h30 - Dimanche 9h à 13h
Levée du courrier :
du lundi au vendredi à 15h45 et le samedi à 11h

Correspondants de presse

- Ouest-France - Yannick BERNARD - 06 25 91 64 47
- Echo d'Ancenis - Isabelle JAMET - 06 72 49 72 59

Enfance - adolescence

- **Puéricultrice** : Centre médico-social de Ligné
235 rue des Acacias - 02 40 77 06 70
- **Relais Petite Enfance** du SIVOM 02 40 25 40 10 - 06 21 68 11 04
- **Multi-accueil "Les Lucioles"**
Pôle enfance-jeunesse – Les Gattières – Le Cellier - 02 40 25 31 88
Maison de l'enfance à Couffé - 06 34 04 44 43
- **Accueil périscolaire** : "Les Galipettes" rue de Bogel
02 40 83 14 49 ou 06 19 22 01 99
- **Maison des adolescents** - écoute et soutien pour les 11-21 ans
Antenne Nord : 02 40 51 55 60 - www.mda44.fr

Social

- **C.P.A.M.** (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) - Tél 36 46
Maison de l'Etat -1 rue du Dr Bousseau à Ancenis - 08 11 70 36 46

Lundi 08h30-12h30, 14h00-16h30
Mercredi 08h30-12h30, 14h00-16h30
Vendredi 08h30-12h30, 14h00-16h30

- **M.S.A.** (Mutualité Sociale Agricole) : Espace Corail à Ancenis
30 place Francis-Robert – 2^e étage – 06 87 60 60 62

- **Transport Solidaire « Pilot'Agès »**

Pour Couffé : 07 68 34 99 70

- **C.A.F.** (Caisse d'Allocations Familiales) - Maison de l'Etat (Sous-Préfecture) rue du Dr Bousseau à Ancenis

Téléphone : 08 10 25 44 10 - www.caf.fr

- **A.D.T.** (Aide à Domicile pour Tous) - 02 40 88 29 19
www.aideadomicilepourtous.org

Agence ADT :

* 7 rue Saint-Laurent – 44130 Blain - 02 40 79 89 76

* 24 route de Nantes – 44170 Nozay - 02 40 51 91 17

- **C.L.I.C.** (Centre local d'information et de coordination gérontologique). Espace Corail - 2^e étage - 30 Place Francis Robert - Ancenis - 02 40 96 12 51.

- **Assistante sociale** - 02 40 77 06 70

CMS - 235 rue des Acacias à Ligné

- **Psychologue clinicienne et psychothérapeute à domicile**

06 51 07 29 80 - mail : robin.vanessa@yahoo.fr

site : www.vanessarobin.wix.com/psy-a-domicile

- **Conciliateur de justice** : permanences sur RDV

Mairie du Cellier au 02 40 25 40 18

Habitat

- **A.D.I.L.** (Association Départementale d'Information sur le Logement)

Maison de l'Habitant – 12 rue du Président Herriot - 44000 NANTES – 02 40 89 30 15

ANCENIS : Espace Corail - 30 place Francis-Robert
02 40 89 30 15

LIGNÉ : 43 rue du Centre au 02 40 77 04 68

- **C.A.U.E.** (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) :

25 rue Paul-Bellamy - Nantes - 02 40 35 45 40
www.caue44.fr

Environnement

- **DÉCHETTERIE La Coutume Mésanger**

Lundi, mardi, jeudi 13h45 à 18h

Mercredi, vendredi, samedi 9h à 12h30 /13h45 à 18h

**Accueil des déchets polluants : peintures, solvants, huiles, produits de traitement phytosanitaire...
1^{er} samedi du mois de 14h à 18h**

COLLECTE DES DECHETS

Pour toute question ou signalement d'une anomalie de collecte, emménagement/déménagement, contacter la COMPA « gestion des déchets » au **02 40 96 43 22**.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les ordures ménagères et les sacs jaunes sont collectés les VENDREDIS des semaines IMPAIRES sur l'ensemble de la commune (sortir les bacs et sacs la veille au soir).

Les sacs jaunes sont à votre disposition, sur demande, à l'accueil de la mairie.

A noter : report d'une journée si jour férié dans la semaine

PROGRAMMATION CULTURELLE

SAISON 2018-2019

Théâtre ALTHÉA COUFFÉ



« SPECTACLE VARIÉTÉS » par l'association Loisirs et Culture de

En février, c'est le spectacle des variétés ! L'association Loisirs et Culture présente son nouveau spectacle de variétés 2019 : « LA FAMILLE DES VARIÉTÉS ». Nous voilà de retour avec un nouveau spectacle concocté par la troupe avec pour thème cette année « la famille ». Sketchs, danses et chants vous emmèneront dans cet univers. Nous vous invitons à cette photo de famille en **février 2019** à la salle Althéa, les vendredis 15 et 22 à 20h30 - les samedis 9, 16 et 23 à 20h30 - les dimanches 10, 17 et 24 à 15h.

Réservations à partir du 28 janvier 2019 au 02 40 96 57 86 :

du lundi au jeudi 18h30-20h ; le vendredi 18h30-19h30 - le samedi 11h-12h30

« Variétés » vous la vie ! A très bientôt

Tarifs : 15 ans et + 7€ ; PASS 5€ ; enfant 5-14 ans 3,50€ ; - de 5 ans GRATUIT sur les genoux



Programmation du Comité culturel de la mairie de Couffé



« On off » Théâtre - Compagnie TristanZ

PASS

SAMEDI 23 MARS 2019 - 21H (durée 1h)

On] [Off est un monologue dans lequel le personnage exprime ses doutes, ses révoltes, et enfin sa libération par la vocation artistique dans un style fluctuant entre ironie, ivresse et poésie. Comment un jeune homme à la fibre artistique va composer dans un milieu qui occulte toute originalité et va, au fil des années, se libérer de son carcan et se soustraire au cadre qui le contraint. Il découvre alors un autre monde, davantage le sien que l'ancien, considérablement plus lumineux.

« CENDRES ET SIROP » Concert

PASS

SAMEDI 27 AVRIL 2019 - 21H

Cendres et Sirop est une célébration de la pop-folk intimiste de chambre aux teintes jazzy... Des mélodies délicates, des timbres riches, des voix caressantes, des langues mêlées à de riches sonorités, des percussions improbables venues des quatre coins du monde... Une musique élégante et raffinée au service d'histoires envoûtantes et impossibles. De la main de ses quatre mélonautes : Kasia Marczevska, Enric de Anciola, Fabien Philippeau et Hamid Gribi, Cendres et Sirop nous invite à l'abandon de nos pensées pour faire de la place à l'ampleur de nos âmes.

Dans l'intimité de leur univers de salon, on se laisse cajoler par les vagues sucrées-salées de leur musique, on se livre à l'ivresse des timbres acidulés de leurs voix et on consent que notre cœur épouse le battement du sable qui s'écoule entre nos mains, sans amertume ni



Pour ces 2 spectacles, réservations auprès de la Mairie de Couffé au 02.40.96.50.05

Programme complet et bulletins d'abonnement sur www.couffe.fr et en